



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



15124736

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

21-08-2015

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : 0455.394.115

Dénomination

(en entier) : **STARBY**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Hautbreuq 3, 7911 Frasnes-Lez-Anvaing (Buissenal)

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Paul DE MAN à Geraardsbergen, le 6 août 2015, en enregistrement, que l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes :

- Augmentation du capital, à concurrence de cent nonante-deux mille cinq cent euros (€ 192.500,00), pour le porter de cinquante mille euros (€ 50.000,00) à deux cent quarante-deux mille cinq cent euros (€ 242.500,00), par la création de deux mille huit cent quatre-vingt-sept (2.887) parts sociales nouvelles, sans mention de valeur nominale, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts existantes et participant aux résultats de la société à partir de leur création.

Attribution de ces deux mille huit cent quatre-vingt-sept (2.887) parts sociales nouvelles, entièrement libérées, à Monsieur Geert DE STAERCKE, en rémunération de l'apport des biens immobiliers suivants :

COMMUNE DE FRASNES-LEZ-ANVAING, troisième division, Buissenal

1) Une parcelle de terrain, sise au lieu dit « Haut Breuq », cadastrée section C, numéro 283, pour une superficie de vingt et un ares quarante centiares (21a 40ca) ;

2) Une parcelle de terrain, sise au lieu dit « Couture d'Ossomont », cadastrée section C, numéro 234/02E2, pour une superficie de dix-sept ares treize centiares (17a 13ca).

(rapport spécial du gérant du 4 août 2015; rapport de contrôle de la sprl Figurad Bedrijfsrevisoren, représentée par M. Tim Van Hullebusch, réviseur d'entreprises, du 3 août 2015)

- Remplacement de l'article 5 des statuts par le texte suivant :

« Le capital social est fixé à la somme de deux cent quarante-deux mille cinq cent euros (€ 242.500,00), représenté par trois mille six cent trente-sept (3.637) parts sociales égales, sans mention de valeur nominale, numérotées numéro un (1) jusqu'au numéro trois mille six cent trente-sept (3.637). ».

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

(signé) Paul DE MAN, notaire

Déposé en même temps : expédition conforme de l'acte d'augmentation de capital, rapport spécial du gérant du 4 août 2015, rapport de contrôle du 3 août 2015, statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/09/2015 - Annexes du Moniteur belge